Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/10/2026 à 15h45
Réference de l'AR : 051-200034718-20260929-DELIB96_2026-DE

VITRY CHAMPAGNE & DER COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six **le 29 septembre à 18 H 00**, les membres du Conseil de Communauté Vitry, Champagne et Der se sont réunis à la salle à la Salle du Manège - Esplanade Tauberbischofsheim – 51300 Vitry-le-François, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 23 septembre 2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et affichée à la porte des Mairies de Ablancourt, Arzillières-Neuville, Aulnay-l'Aître, Bignicourt-Sur-Marne, Blacy, Blaise-Sous-Arzillières, Breban, Chapelaine, Châtelraould-Saint-Louvent, Coole, Corbeil, Courdemanges, Couvrot, Drouilly, Frignicourt, Glannes, Huiron, Humbauville, La Chaussée-Sur-Marne, Le Meix-Tiercelin, Les Rivières-Henruel, Lignon, Loisy-Sur-Marne, Maisons-En-Champagne, Margerie-Hancourt, Marolles, Pringy, Saint-Chéron, Saint-Ouen-Domprot, Saint-Utin, Sompuis, Somsois, Songy, Soulanges et Vitry-le-François, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, REMY, FORMET, NEMBRINI, VEBER, DHYÈVRE, PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mme LEROY-DUCARDONNOY, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes FEIGRE, ASLOUDJ, ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT (à partir de 18h15), DUGOIS, MAUTRAIT, CHAMPION, GÉRARD, DESANLIS, Mme GEOFFROY, M. NOBLET, Mme ROBIN, MM. JEAN, ROYER, GUÉLORGET, LEPAGE, PASSINHAS, MAGRI (suppléant de M. BONETTI), MIRGODIN, Mmes MUNSTER, HUILLET, M. BLONDEAU, Mme OFLAZOGLU, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA, GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, MM. MARQUET, VIGNEAU, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mmes BLAND, BUCCHEIT, MM. TRIOLET, VILARD, ROCH, SIMONNOT.

Absents excusés : M. FORTIN, Mmes TRUMAUT, FELICETTI, M. TROLIO, Mme HERMONVILLE, M. POIRISSE, Mme PÉPIN, M. GONTHIER, Mmes GUÉRINOT, MOREAU.

6 pouvoirs ont été déposé sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. FORTIN, en l'absence de son suppléant donne pouvoir à M. CAPPÉ,
- ✓ Mme FELICETTI donne pouvoir à Mme ASLOUDJ,
- ✓ Mme HERMONVILLE donne pouvoir à M. DESANLIS,
- ✓ M. GONTHIER donne pouvoir à Mme MUNSTER,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à Mme THOMAZÉ,
- ✓ Mme MOREAU donne pouvoir à M. BOURA.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FORMET.

- N°96 -

FINANCES

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉ VITRY-MAROLLES

EXERCICE 2026

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Monsieur Romain DESANLIS

La décision modificative n°1 qui vous est présentée s'élève à :

Section de fonctionnement	0,00 €
Section d'investissement	- 1.950,00 €
Total :	- 1.950,00 €

Cette décision modificative est justifiée par le lancement d'un programme de rénovation des locaux loués dans la zone d'activité et de la revalorisation des frais de structure.

SECTION D'INVESTISSEMENT : - 1.950,00 €

Le vaste programme de travaux à engager sur les locaux d'activité nécessite un transfert de crédit du chapitre 23 immobilisations en cours vers le chapitre 21 : immobilisations corporelles.

DEPENSES D' INVESTISSEMENT				
Chapitre	**Libellé Chapitre**	**BP 2026**	**DM1**	**Budget modifié**
21	Immobilisations corporelles	25 500,00 €	98 050,00 €	123 550,00 €
23	Immobilisations en cours	268 189,00 €	-100 000,00 €	168 189,00 €
Total des dépenses d'investissement		**327 149,00 €**	**-1 950,00 €**	**325 199,00 €**

Chapitre 21 : +98.050,00 €

Il convient d'abonder les crédits pour pouvoir engager le vaste programme de rénovation des locaux d'activité loués. Un programme pluriannuel doit être lancé.

Chapitre 23 : -100.000,00 €

Les travaux sur l'Installation Terminale Embranchée (ITE) ne sont pas encore engagés. Le montant 2026 est revu à la baisse et s'élèvera à 100.000,00 €. Il est proposé de baisser de 100.000,00 € les crédits ouverts à ce chapitre.

Les recettes d'investissement : - 1.950,00 €

RECETTES INVESTISSEMENT				
Chapitre	**Libellé Chapitre**	**BP 2026**	**DM1**	**Budget modifié**
021	Virement section fonctionnement	6 008,99 €	-1 950,00 €	4 058,99 €
Total des recettes d'investissement		**327 149,00 €**	**-1 950,00 €**	**325 199,00 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 0,00 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2026	DM1	Budget modifié
012	Charges de personnel	10 000,90 €	1 950,00 €	11 950,90 €
023	Virement à la section d'Investissement	6 008,99 €	-1 950,00 €	4 058,99 €
Total des dépenses de fonctionnement		**375 329,89 €**	**0,00 €**	**375 329,89 €**

Les dépenses de fonctionnement : + 0,00 €

Chapitre 012 : +1.950,00 €

La revalorisation des frais de structure nécessite d'abonder de 1.950,00 € les crédits ouverts au compte 6215 pour tenir compte du nouveau montant des frais de structure dû par le budget annexe zone d'activité Vitry-Marolles au budget principal.

Chapitre 023 : - 1.950,00 €

Le virement à la section d'investissement est revu à la baisse de 1.950,00 € pour financer la dépense complémentaire pour les frais de structure.

Les recettes de fonctionnement : +0,00 €

Voilà résumées les principales modifications apportées au budget primitif 2026 par cette décision modificative n°1.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2 313-1 et suivants,

Vu la délibération n°18 du 3 mars 2026 relative au vote du budget annexe zone d'activité Vitry-Marolles 2026 arrêté à la somme de 691.029,89 € toutes sections confondues,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 15 septembre 2026,

Considérant la nécessité d'ajuster à la baisse les crédits tenus de l'avancée des opérations,

Je vous demande, après en avoir délibéré, de bien vouloir **APPROUVER** ces mouvements de crédits dont vous trouverez ci-après le détail par chapitres pour un montant total de – 1.950,00 € toutes sections confondues.

SECTION D'INVESTISSEMENT : - 1.950,00 €

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
021	Virement de la section de fonctionnement		-1 950,00 €
21	Immobilisations corporelles	98 050,00 €	
23	Immobilisations en cours	-100 000,00 €	
Total		**-1 950,00 €**	**-1 950,00 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 0,00 €

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
012	Charges de personnel	1 950,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	-1 950,00 €	
Total		**0,00 €**	**0,00 €**

La délibération est adoptée
à l'unanimité des membres
du Conseil de Communauté.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FORMET

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président,
Sébastien MIRGODIN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 12 OCT. 2026
et de la publication le
ou de la notification du 13 OCT. 2026

Pour le Président,
Par délégation,
Le Directeur général des services,
Sébastien DIART

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.